



PREFECTURE DU GARD

Association des Causses Méridionaux

Valérie BOUSQUEL
Rue des Ecoles
34520 LE CAYLAR
Tél / Fax : 04 67 44 75 79

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000
SIC FR 9101381 « CAUSSE NOIR »
ET
ZPS FR 9112014 « CAUSSE NOIR »**

*COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
LANUEJOLS
21 NOVEMBRE 2006*

PRESENTS : Daniel BIZET (COGard), Fabrice BOSCA (CEN LR), Valérie BOUSQUEL (CPIE des Causses Méridionaux), Henri BÉC (Maire de Revens), Elise BUCHET (CRPF), Alain COMPAN (Lanuéjols), Sandrine DESCAVES (PNC), Yves DESMARET (Service Environnement du Conseil Général du Gard), Dominique DURAND (Sous-préfecture du Vigan), Loïc FONTAINE (Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard), Julien KIEFFER (SAFER), Jean-Denis LOUYRIAC (ONF 30), Madeleine MACQ (Revens), Stéphane MARQUIS (MEANDRE), Guy MARJOLLET (Chambre d'agriculture du Gard), Michel MOREAU (DDJS), Marlène NEGRON (DDAF 30), Jean SEON (GCLR et PNC), Frédéric TAFFEIN (Chambre d'agriculture du Gard), Raymond TERNAT (Fédération Départementale des Chasseurs du Gard).

EXCUSES : Emmanuelle BROSSE-GENEVET (SUAMME), Daniel CAMBON (DIREN LR), Martin DELORD (Maire de Lanuéjols, Président de la Communauté de Communes de l'Aigoual et Conseiller Général représenté par Alain COMPAN), Alain MANCINI (Sous-préfet du Vigan représenté par Dominique DURAND), Sylvain MATEU (DDAF du Gard représenté par Marlène NEGRON), l'ONCFS.

Dominique DURAND souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage réunis pour la première fois et demande d'excuser l'absence de M. MANCINI Sous-préfet du Vigan qui a été retenu par d'autres obligations.

Valérie BOUSQUEL du CPIE des Causses Méridionaux rappelle l'ordre du jour :

1. Point sur la démarche en cours,
2. Examen et validation du rapport de description et d'analyse de l'existant,
3. Choix de la démarche de communication,
4. Installation des groupes de travail
5. Questions diverses.

1. POINT SUR LA DEMARCHE EN COURS

Valérie BOUSQUEL donne quelques précisions sur le réseau Natura 2000 pour situer le contexte de la démarche en cours.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels proposés par chaque Etat membre qui se constitue depuis 1992 sur le territoire de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en œuvre des directives « Habitats-Faune-Flore - 1992 » et « Oiseaux - 1979 ».

Ces sites, appelés « sites Natura 2000 », abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces animales et végétales en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne

L'objectif de ce réseau est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable :

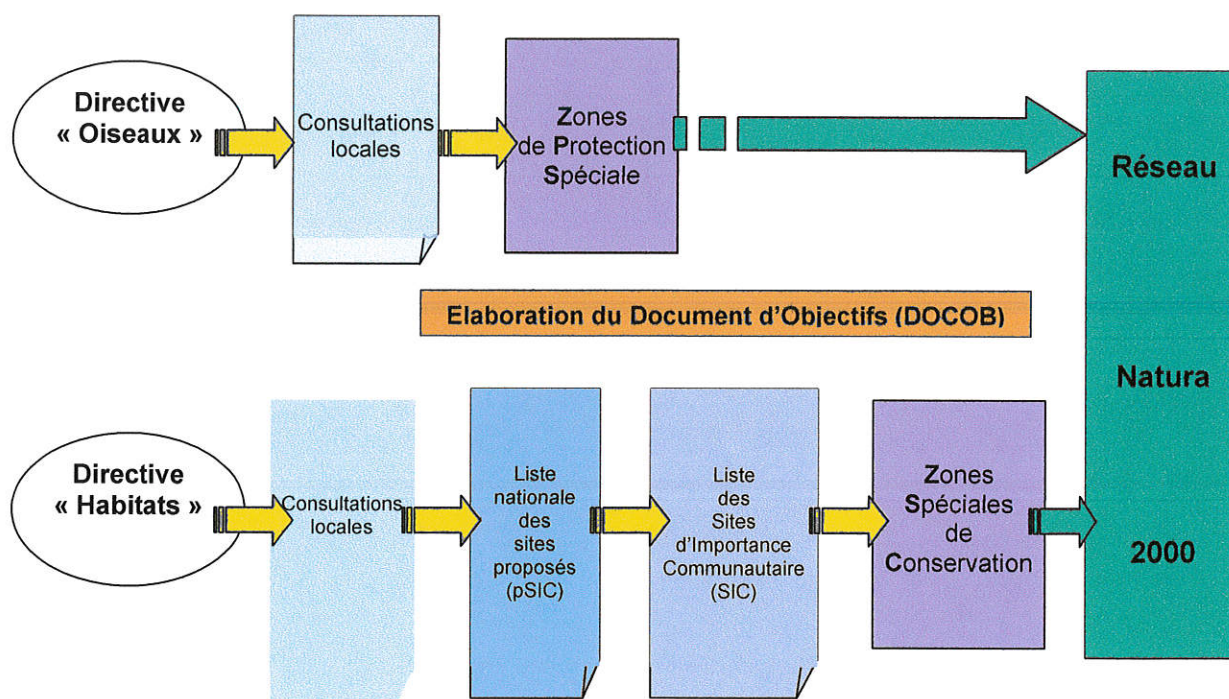
- des habitats naturels et/ou des habitats d'espèces figurants aux annexes I et II de la directive « Habitats »
- des espèces figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et des espèces migratrices régulières.

Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en « *cherchant à concilier au sein des sites qui le composeront les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.* »

Ainsi, ces sites ne sont pas des zones protégées où l'Homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature. Ils sont simplement des espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses biologiques et leur identité en maintenant les activités humaines.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) désignées au titre de la Directive « Habitats »
- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».



La démarche en cours porte sur l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000 :

- SIC FR 9101381 « Causse Noir » désigné au titre de la directive « Habitats »
- ZPS FR 9112014 « Causse Noir » désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

Le document d'objectifs (DOCOB) rapporte l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Il établit leur localisation ou leur répartition sur le site.

Il constitue également le plan de gestion du site Natura 2000.

Visant une gestion intégrée et concertée du site, le DOCOB a pour objet de faire des propositions relatives aux :

- objectifs de développement durable du site
- orientations de gestion
- moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable.

Il n'a pas de valeur réglementaire : c'est un document d'orientation, de référence, d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Sa réalisation comporte plusieurs étapes :

Phase 1 : Lancement de l'opération

Phase 2 : Description et analyse de l'existant

- inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- inventaire des activités humaines
- analyse écologique
- hiérarchisation des enjeux

Phase 3 : Mesures de gestion

- définition des objectifs de développement durable du site
- proposition de mesures de gestion et d'actions chiffrées
- proposition de mesures de suivi et d'évaluation
- budgétisation pour les 6 ans de mise en œuvre
- réflexion sur le périmètre

Phase 4 : Rédaction du DOCOB Final

Pour terminer sa présentation, Valérie BOUSQUEL précise le rôle qui sera attribué à chaque intervenant de cette démarche.

L'**opérateur local** dont la mission est d'élaborer le DOCOB est le CPIE des Causses Méridionaux qui a été retenu par l'Etat suite à un appel à candidature. La chargée de mission coordinatrice est Valérie BOUSQUEL.

Le CPIE des Causses Méridionaux est une association qui regroupe les acteurs locaux des Causses Méridionaux en 3 collèges : élus, socioprofessionnels des milieux agricoles et forestiers, associations de protection de la nature, de chasseurs et d'éducation à l'environnement.

Le CPIE des Causses Méridionaux est aussi opérateur local des sites Natura 2000 « Causse de Blandas et de Campestre » et « Causse du Larzac ».

Pour élaborer le DOCOB du Causse Noir, le CPIE a fait appel à la participation technique :

- de la Chambre d'agriculture du Gard, foncier et activités agro-pastorales
- du Comité Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (CRPF), forêt privée
- du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), flore et habitats naturels
- du Groupe des Chiroptères du Languedoc-Roussillon (GCLR), chauves-souris
- de MEANDRE, insectes et oiseaux
- de l'Office National des Forêts,
- de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), activités cynégétiques
- du Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage (SUAMME ancien SIME), activités agro-pastorales.

L'Etat a par ailleurs mandaté le COGard pour réaliser une étude ciblée sur certaines espèces d'oiseaux.

Le **Comité de pilotage** a pour missions :

- le suivi de l'élaboration du DOCOB (validation des différentes étapes)
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB
- la révision du DOCOB (au maximum 6 ans après le début de la mise en œuvre).

Il est composé par :

- les services de l'Etat et les établissements publics
- les collectivités territoriales et les structures intercommunales
- les organismes socioprofessionnels, les gestionnaires, les utilisateurs du milieu et les associations
- le représentant du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Des **groupes de travail** composés des membres du comité de pilotage local, des opérateurs du CPIE des Causses Méridionaux mais aussi d'autres acteurs locaux, organismes ou personnes ressources pour des compétences non acquises... seront associés à cette démarche pour alimenter la réflexion lors de la phase 3.

2. EXAMEN ET VALIDATION DU RAPPORT DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE DE L'EXISTANT

L'objet de la réunion d'aujourd'hui est de présenter aux membres du COPIL le résultat de la phase de description et d'analyse de l'existant sur la base du rapport que chaque membre du COPIL a reçu avec l'invitation à cette réunion.

Valérie BOUSQUEL invite les partenaires techniques qui ont travaillé sur cet état des lieux à venir la rejoindre pour intervenir à tour de rôle.

Elle commence par présenter le territoire de l'étude qui porte sur deux sites Natura 2000 ayant sensiblement le même périmètre :

- le Site d'Importance Communautaire FR 9101381 « Causse Noir » désigné au titre de la directive « Habitats »
- la Zone de Protection Spéciale FR 9112014 « Causse Noir » désignée au titre de la directive « Oiseaux ».

Sont ainsi concernées, en totalité ou pour partie, les communes de Lanuéjols, Revens et Trèves.



Une étude sur le couvert végétal présent en 2001 permet de constater que le site est très largement constitué de milieux ouverts : 61% de pelouses (classes PP et P) et 10% de cultures.

Seul 12% du territoire est occupé par des forêts plus ou moins denses (classes LHD, LH et PLH).

Les formations végétales complexes (ligneux bas et hauts ou herbacées et ligneux bas), souvent caractéristiques de zones en évolution, sont rares.

Si on étudie l'évolution du couvert végétal de 1979 à 2001 sur 2 secteurs représentatifs (un autour de Lanuéjols et un autre autour de Revens), on s'aperçoit que :

- plus de la moitié du territoire étudié (54%) est stable. Cette stabilité est liée au maintien important du pâturage extensif et, dans une moindre mesure, des cultures et des forêts.
- une part relativement faible des zones étudiées est en fermeture (21%).
- 13% des zones étudiées sont en ouverture.

Le cahier des charges de l'élaboration des DOCOB sur les sites Natura 2000 stipule de ne travailler que sur les **habitats et les espèces d'intérêt communautaire** mentionnées dans les annexes I et II de la directive « Habitats » et les espèces mentionnées dans l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

C'est ainsi que nous avons pu dénombrer :

9 Habitats naturels de l'annexe I de la directive « Habitats »

11 Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

- 2 espèces d'insectes : Damier de la Succise (papillon) et Grand Capricorne (coléoptère)
- 9 espèces de chauves-souris (chiroptères)

16 Espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Cette liste peut être complétée par 14 Espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats » soit

- 1 espèce d'Insectes : Apollon
- 11 espèces de chauves-souris (chiroptères)
- 2 espèces d'Amphibiens : Alyte accoucheur (ou Crapaud accoucheur) et Crapaud calamite.

Le cahier des charges de l'élaboration des DOCOB demande aussi de prendre en compte les **activités humaines** du site.

Globalement, c'est une diminution de 16 % d'habitants que nous pouvons quantifier entre 1968 et 1999. Par contre, durant la même période, les résidences principales ont augmenté de 9 % et les résidences secondaires de 135 %.

Concernant les activités agricoles et pastorales, 15 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le site ont été recensées. Valorisant plus de 80 % de la zone d'étude, elles se répartissent en 10 exploitations de systèmes spécialisés (7 ovin lait, 2 ovin viande, 1 équin) et 5 de systèmes mixtes :

- 3 ovin lait pension de bovins, transformation de produits de porcs)
- 1 bovin viande (avec transformation de produits cervidés)
- 1 bison, bovin viande, équin.

Le nombre total d'Unité Gros Bétail (UGB) est de 857.

Les activités forestières portent sur des

- forêts relevant du régime forestier : 2 forêts domaniales (Aigoual, Causse Noir) et 1 forêt communale (Lanuéjols) soit 150 ha sur le site
- forêts privées : 1 propriété a fait l'objet d'un PSG, aucun PSG n'est en vigueur actuellement.

Le tourisme et les activités de pleine nature

Les motivations sont, d'une part liées à l'attractivité du territoire : beauté des paysages, climat du sud... et, d'autre part économiques car liées à la présence d'hébergements correspondant à des budgets « modestes ».

Les activités touristiques de pleine nature prennent de plus en plus d'importance. Il s'agit principalement de la randonnée qui se décline selon plusieurs moyens de locomotion, à pied, à cheval voire à VTT. Mais il s'agit aussi parfois de l'emploi d'engins motorisés comme la moto ou le quad. La spéléologie n'est pratiquée que très ponctuellement par des initiés.

Les sites naturels sont : le Mont Aigoual, le Causse Noir, les Gorges du Trevezel et de la Dourbie

Les réseaux de sentiers de découverte sont composés par : des GR, des sentiers de randonnée pédestre et/ou équestre, des sentiers thématiques et des circuits routiers.

Des structures de vente de produits du terroir sont aussi présentes sur le site.

L'ensemble du territoire du Causse Noir est chassé dans sa totalité à l'exception des réserves (communales ou de chasse et de faune sauvage).

L'activité chasse est une pratique très ancienne et très ancrée pour les habitants du Causse et des environs. Au sein des sociétés de chasse communales, elle joue un rôle social entre les personnes issues d'un même village (résidents permanents ou occasionnels).

Les autres activités économiques sont composées par l'artisanat et les commerces.

Une fois la description de l'existant réalisé, il est demandé à l'opérateur local d'effectuer **l'analyse écologique** ainsi que **la hiérarchisation des enjeux** sur le site.

Cela se traduit notamment par l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire inventoriés et leur classification en 4 grandes classes de valeur patrimoniale pour permettre de faire des choix de priorisation des mesures de gestion.

Toutes ces données sont présentées dans le rapport de description et d'analyse de l'existant.

La prochaine étape consistera à :

- définir les objectifs de développement durable du site au regard des habitats et des espèces présents
- proposer des mesures de gestion contractuelles.

Au vu des résultats de la phase de description et d'analyse de l'existant, il est possible de constater que les 8 habitats naturels et la grande majorité des espèces (16) sont liés aux milieux ouverts issus du pastoralisme. **Un des axes prioritaires sera donc de proposer des mesures visant le maintien, voire le développement, des activités agro-pastorales**

Les membres du COPIL sont invités à s'exprimer sur ce qui vient de leur être présenté.

Dominique DURAND tient à souligner la qualité et la clarté de la présentation.

Alain COMPAN demande que ces informations soient communiquées à la population locale et aux exploitants agricoles.

Une réunion avec les agriculteurs sera donc organisée d'ici la fin de l'année.

Raymond TERNAT demande que des modifications soient apportées au paragraphe portant sur les activités cynégétiques. Un courrier sera adressé dans cette intention au CPIE des Causses Méridionaux.

Le rapport de description et d'analyse de l'existant est validé par le comité de pilotage sous réserve des modifications à apporter sur le paragraphe portant sur les activités cynégétiques.

3. CHOIX DE LA DEMARCHE DE COMMUNICATION

Valérie BOUSQUEL soumet à l'examen du comité de pilotage un plan de communication composé de 4 points.

- une **lettre d'information** propre au site qui sera rédigée et distribuée après validation par le COPIL des différentes phases de l'élaboration du DOCOB. Ces lettres d'information seront destinées aux membres du comité de pilotage local et des groupes de travail mais aussi aux acteurs locaux et à la population du site
- des **réunions publiques** qui seront organisées après validation par le COPIL des différentes phases de l'élaboration du DOCOB
- la **participation de la chargée de mission coordonnatrice** à des réunions de conseils municipaux et de conseil communautaire sur la demande des élus
- la **diffusion sur Internet** des documents produits validés par le COPIL.

Ce plan est approuvé par le comité de pilotage.

4. INSTALLATION DES GROUPES DE TRAVAIL

3 groupes de travail sur les thématiques suivantes sont proposés par l'opérateur local :

- Agriculture, Pastoralisme, Forêt / Gestion des habitats et des espèces
- Activités de pleine nature, Tourisme, et Autres usages / Impacts sur les habitats et les espèces
- Foncier, Urbanisme, Politiques territoriales / Grands équilibres et Cohérence des actions publiques.

Leur composition est examinée par le COPIL qui arrête la liste suivante :

Groupe de travail « Agriculture, pastoralisme, forêt / Gestion des habitats et des espèces »

Un représentant de la DDAF

M. et Mmes les Maire ou leurs représentants

M. le technicien du Parc National des Cévennes

M. le technicien du SUAMME

M. le technicien de secteur de la Chambre d'agriculture

M. le technicien de secteur de la SAFER

Mme. la technicienne de l'ASA

3 éleveurs nommés par le GVA des Causses

M. le représentant de la Confédération de Roquefort

M. le représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers

M. le technicien de l'ONF
Mme la technicienne du CRPF
M. le technicien de l'ONCFS
M. le technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
M. le technicien du CEN LR
M. le technicien du COGard
M. le technicien du GCLR
M. le technicien de MEANDRE
M. le représentant de la Société de Protection de la Nature.

Groupe de travail « Activités de pleine nature, tourisme, autres usages / Impacts sur les habitats et les espèces »

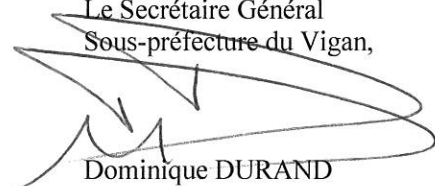
Un représentant de la DDAF
Ms et Mmes les Maire ou leurs représentant
M. le technicien du Parc National des Cévennes
Un représentant de la DDJS
M. le technicien du CDT du Gard
M. le technicien du Conseil Général du Gard
M. le technicien du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
M. le technicien du Comité Départemental de la Spéléologie
M. le Président du Club de Spéléologie
M. le technicien du Comité Supérieur de la Pêche ou de la fédération Départementale de la Pêche
M. le technicien de la Communauté de Communes de l'Aigoual
M. le représentant de l'Office du Tourisme de Camprieu
M. le technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs
M. le technicien de la Fédération Départementale de la Pêche
M. le technicien du Conseil Supérieur de la Pêche
M. le technicien de l'ONCFS
M. le technicien de l'ONF
M. le technicien de la Chambre d'agriculture
M. le technicien du CEN LR
M. le technicien du COGard
M. le technicien du GCLR
M. le technicien de MEANDRE
M. le représentant de la SPN

Groupe de travail « Foncier, urbanisme et politiques territoriales / Grands équilibres et cohérence des actions publiques »

Un représentant du Conseil Régional
M. le Conseiller Général du canton
Un représentant de la Communauté de Commune de l'Aigoual
Ms et Mmes les Maire ou leurs représentants
M. le technicien du Pays
Un représentant de la DDAF
Un représentant de la DIREN
Un représentant de la DDE
Un représentant de la Chambre d'Agriculture
Un représentant de la SAFER
M. le technicien du CRPF
M. le technicien de l'ONF
M. le technicien du CEN LR
M. le technicien du COGard
M. le technicien du GCLR
M. le technicien de MEANDRE

En l'absence de questions diverses, la réunion du comité de pilotage est levée et rendez-vous est donné pour les réunions de la phase 3 après la période de réserve des élections.

Le Secrétaire Général
Sous-préfecture du Vigan,



Dominique DURAND